



ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES SAISON 2023 - 2024

(au 4 septembre 2023)

mme a ue a e a sas s ure a e ue ut r eme tare Le te te ur eme t a
par s t pr s u re rmu pur pus e pr s e ue es sp st s t a eme
tr u tes Le ume t -apr s repre es u eaut s u pr s s app rt es par er eme t sp
rse-ba mas a eme t par er eme t ra es mp tt s E u sapp ue ature eme t
sp st s tra res ur eme t sp ue
E re a e es uest s re at es ra sat es re ts r uts e s t pas tra t es ur
ueurs et r a sateurs se rep rter t a e e aur eme t rse-ba et sa m se ur au 1er s
202

M e emp
ur us a ter a e ture es m at s s t re r up es par su et et pas r me t tra t es
ute te es p t rammes s t u s a s a mar e a a t a ue m at p ur us ue
up ue e s sapp ue a sp st
T us (r u e) s t u tes es s s s t er es
(mau e) p ur a s ub
A (ert) p ur Amateur
(bleu u le e l e

Si une seule catégorie de joueurs est concernée, fonction de l'âge ou du circuit, elle est précisée avec le même code couleur

Tous

Pro

Club

Amat

Dispositions issues du règlement général des compétitions FFE

Comportement :

Tous

Toute personne présente sur une compétition FFE se conformera au règlement, se présentera en tenue correcte et aura un comportement conforme aux valeurs du sport. **Nouveau : le comportement devra aussi être conforme à la charte d'éthique et de déontologie de la FFE et au contrat d'engagement républicain** (en gros, il s'agit ici de respecter la neutralité religieuse du sport et la laïcité républicaine).

Rappel : Une attention particulière devra être portée au respect du bien-être animal.

Pro

Vaccinations :

Pour la division Pro, restent obligatoires toutes les vaccinations prescrites par arrêté ministériel et préfectoral (un cheval ne pouvant concourir dans les 7 jours suivant une injection de vaccin).

Nouveau : à compter du 1^{er} janvier 2024, seuls pourront concourir en catégorie Pro les chevaux vaccinés contre la grippe équine et la rhino pneumonie.

Amat

Sécurité :

Rappel dispositifs de secours : pour mémoire, on rappellera aux organisateurs de la région qu'une épreuve Amateur impose obligatoirement la mise en place d'un PAC (poste d'assistance cavalier) tenu par un secouriste ET la présence d'un médecin.

Pro

Équidés :

Le règlement général introduit une nouvelle catégorie chevaux : la catégorie F. Ainsi la catégorie E regroupe désormais les chevaux toisés de 1,49m à moins de 1,59 m (auxquels on ajoutera 1 cm, s'ils sont ferrés). La catégorie F comprend donc les chevaux de 1,59 et plus (1,60 ferrés).

- La division Pro est ainsi ouverte aux équidés de catégorie E et F
- **La division Amateur est ouverte aux équidés de catégorie E et F. Les équidés D ne sont plus autorisés dans cette catégorie.**
- La division Club est ouverte aux équidés D, E et F.

Amat

Séniors

Organisation et officiels

Moustiques/
Poussins

Terrain :

Pour les catégories Poussins et Moustiques, on veillera à **matérialiser les marques de la P2**, réinstaurée sur ces catégories cette saison. Attention, **la P2 jouée se placera sur la ligne des 10 m.**

Les marques pour cette catégorie sont donc installées, sur la ligne du milieu, et aux 3, 6 et 10 m.

Tous

Officiels de compétition :

Le règlement précise désormais que **la présence du délégué technique, nommé par la FFE, n'est pas obligatoire sur les étapes de compétition.**

Pro

Sur les étapes de la division Pro, **le Président de jury peut aussi être arbitre** sur l'étape (inchangé). En revanche, **il devait jusque-là se faire remplacer** lorsqu'il arbitrait une rencontre, par un officiel de même rang, habilité par la FFE. **Cette obligation est supprimée.**

Amat

Rappel Président de Jury, pour les organisateurs de la Région : lorsqu'une étape comprend des rencontres Amateur, l'organisateur doit veiller à nommer un Président de Jury ayant la qualification imposée par le règlement, soit un Arbitre National ou National Élite. (voir qualification, article 2.3 D du règlement spécifique hors-ball).

Tous

Rappel : L'arbitrage d'une rencontre relève de la seule autorité des arbitres en charge de la rencontre. Toutes les autres personnes présentes doivent se tenir à l'écart des arbitres et ne pas intervenir dans leur arbitrage.

Nouveau : Un 4^{ème} arbitre, présent sur le terrain, peut désormais agir au même titre que le délégué technique et le Président de Jury. Il peut donc intervenir en cas de litige, ou à la demande des arbitres. Il est autorisé à prendre part aux discussions lors des temps-morts et à la mi-temps.

L'obligation de porter un pantalon sombre est supprimée. Seule demeure l'obligation de porter des maillots ou chasubles de couleur identique (et un blouson fermé en cas de mauvaises conditions climatiques).

Équidés

Séniors

Nombre :

Le nombre maximum d'équidés présents sur la feuille de match en catégorie Club est désormais porté à 7. Les dispositions des catégories Amateur et Pro sont donc étendues à cette catégorie.

Rappel : Un 7^{ème} cheval peut être inscrit sur la feuille de match, **uniquement s'il est dans sa première saison de horse-ball**. Il répondra évidemment à toutes les autres conditions d'engagement (âge et taille).

Il va de soi que le 7^{ème} cheval doit être monté, par un cavalier dont la tenue le distingue des joueurs.

Tous

Aptitude et maîtrise :

Rappel : les arbitres peuvent infliger une exclusion temporaire, jusqu'à la fin de la période en cours plutôt qu'un carton blanc. Une seule fois par match, une nouvelle difficulté étant forcément sanctionnée par un carton blanc.

Précision : Le règlement 2024 précise que **lors des prolongations, chaque période de 3 minutes est considérée comme une période.**

Les cartons blancs et/ou signalements peuvent être communiqués à la FFE, même s'ils n'ont pas été portés sur la feuille de match (ce qui était obligatoire, jusque-là). Cela permet de remédier à un éventuel oubli.

Remarque : Néanmoins, une mention sur la feuille de match, signée par les capitaines reste toujours préférable, si possible.

Règles du jeu

Tous

Tirage au sort/ballon :

Chaque équipe doit fournir un ballon réglementaire mais le règlement précise désormais que **celui-ci ne doit pas être défectueux**. Ainsi, la présentation d'un ballon dont les anses sont cassées ou qui est manifestement non-gonflé doit être sanctionnée. **Les deux engagements seront alors accordés à l'équipe adverse.**

Nouveau : l'arbitre devra **tout de même effectuer un tirage au sort**, afin de savoir quelle équipe aura le choix du camp.

Tous

Touche :

Le règlement modifie le texte des dispositions concernant l'alignement. Il était jusque-là précisé que les joueurs de l'alignement ne pouvaient ni y entrer ni en sortir avant le coup de sifflet. Il est désormais écrit qu'ils ne peuvent en aucun cas être à l'extérieur.

En pratique, cela ne change pas grand-chose. On entre dans l'alignement et on n'en sort plus sauf invitation à le faire de l'arbitre. On conseillera aux arbitres d'indiquer formellement que la touche est en place.

Tous

Entre-deux :

Tous les entre-deux se jouent désormais à la marque du milieu, et non plus à l'endroit où il a été sifflé (cette disposition existait déjà pour les prolongations et elle est étendue au temps réglementaire. À la clé, la simplification de dispositions rarement appliquées correctement)

Tous

Action de défense :

Il est toujours **interdit d'effectuer une action de défense en reculant, sauf si l'attaquant recule pour se dégager** du marquage, dans le respect des règles de sécurité (cette modification avait été apportée en cours de saison).

Nouveau : Le règlement apporte une précision de bon sens : **Un défenseur peut reculer pour se replacer, dès lors que cela ne peut avoir d'impact sur le déplacement des autres joueurs.** Ceci, à l'appréciation des arbitres, bien sûr.

Moustiques/
Poussins

Rappel : Pour les Moustiques et Poussins, il est interdit de défendre à l'arrêt près du but (dans les 10 m cette année) si l'attaquant arrive en mouvement. Il faut donc veiller à positionner la défense au-delà de la marque ; celle-ci pouvant avancer avec l'adversaire et s'arrêter s'il le fait également.

La même disposition réglementaire s'applique aux Benjamins, dans les 12 m devant le but.

Pénalités

Tous

Position des joueurs :

Le règlement change à nouveau le placement des joueurs. À présent **on placera les antérieurs des équidés de l'équipe offensée sur la ligne de pénalité** (et non plus le corps du joueur).

Ce sont les postérieurs des équidés de l'équipe offensante qui détermineront l'alignement des joueurs.

Moustiques/
Poussins

Requalification des pénalités pour Moustiques et Poussins :

La P1 ne peut plus être requalifiée en P3 pour les épreuves Moustiques et Poussins. Elle sera donc tirée.

En revanche, la P2 peut toujours être requalifiée en P3 pour ces deux catégories.

Rappel : Requalification à la demande du capitaine, ou de l'entraîneur. L'arbitre ayant sifflé une P2, le chronomètre s'est arrêté. Il repartira au sifflet de l'arbitre.

Tous

Pénalité tirée (P1 et P2) :

Alors qu'on autorisait depuis quelques années un mouvement modéré des équidés au coup de sifflet, à condition que la ligne ne soit pas franchie, **il est désormais précisé qu'aucun déplacement n'est toléré une fois que l'équidé est placé sur la ligne de pénalité.** Cela devrait simplifier l'appréciation par les arbitres. L'équidé restera donc immobile.

Tous

Pénalité 2 jouée :

Pour la P2 tirée, le tireur se placera où il veut sur la ligne de pénalité. Aucune obligation de se placer dans l'axe des buts.

Nota : pour la P2, on ne tiendra pas compte de la première phrase de l'article 7.3 qui précise que le tireur se place sur la ligne des 15 m. C'est une erreur de formulation, chaque catégorie ayant sa propre distance. Cette phrase est également trompeuse, puisqu'elle intervient dans les généralités, quand une obligation de se positionner dans l'axe des buts reste de mise, en cas de tir direct.

Tous

Sanction individuelle :

Les cartons jaunes et rouges infligés aux joueurs et aux entraîneurs seront spécifiés sur la feuille de match de préférence (idem que cartons blancs) mais peuvent être notifiés à la FFE si cela n'a pas été le cas.